



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

🌀🌀🌀🌀

Séance du Jeudi 19 Décembre 2024 à 20h30

Nombre de membres en exercice : **60**
Nombre de membres présents : **39**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **9**
Nombre de membres excusés : **5**
Nombre de membres absents : **7**

Date de convocation :
13 décembre 2024

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :
- 8 JAN. 2025

et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :
- 8 JAN. 2025

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Les courriers de convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le treize décembre deux mille vingt-quatre.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Reconduction du dispositif soleil 14 – Cadastre solaire et accompagnement des projets solaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	* <u>A donné pouvoir à :</u> (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			M. Pascal DALIGAULT		
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE			M. Benoît BALAIS		
Mme Najat LEMERAY			Mme Nathalie BOUILLARD		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER			Mme Gislaïne MARIE		
PONTECOULANT					

Mme Gislaine MARIE	X				
Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL			M. Marc GUILLAUMIN		
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN			Mme Marie-Line LEVALLOIS		
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON				X	
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA					X

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE				X	
Mme Marie-Noëlle BALLÉ				X	
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL	X				
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE				X	
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT			Mme Nicole DESMOTTES		
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI				X	
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	39	0	9	5	7
Nombre de Membres en exercice			60		
Nombre de conseillers présents			39		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			48		

M. Gilles MALOISEL, Vice-Président en charge des affaires liées à la Transition Energétique, donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Considérant que le SDEC ENERGIE et les 16 intercommunalités du Calvados ont mis en place le service public solaire – Soleil 14, dans le cadre de la Commission consultative pour la transition énergétique, en vue de favoriser le développement de l'énergie solaire. En service depuis le 1^{er} novembre 2019, il comporte :

- une plateforme de cadastre solaire sur internet permettant de simuler un projet solaire sur l'ensemble des bâtiments du département,
- un accompagnement personnalisé des porteurs de projets solaires apporté par des conseillers locaux.

La réalisation et l'hébergement du cadastre solaire sont assurés par la société CYTHELIA dans le cadre d'un marché public porté par le SDEC ENERGIE.

Le conseil aux porteurs de projets est assuré depuis le 1^{er} mars 2021 par Biomasse Normandie pour les particuliers, la Chambre d'agriculture pour les agriculteurs, Caen la mer et le SDEC ENERGIE pour les collectivités et Biomasse Normandie et le SDEC ENERGIE pour les entreprises.

Des conventions avec la Chambre d'agriculture et Biomasse Normandie ont été conclues par le SDEC ENERGIE pour la mise en œuvre de ce conseil.

Considérant que ce dispositif et son financement s'appuient sur des conventions 2022-2025 entre le SDEC ENERGIE et les 16 EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) du Calvados, dont la convention de partenariat signée entre le SDEC ENERGIE et l'Intercom de la Vire au Noireau le 23 décembre 2021 et qui s'achèvera en février 2025, cette convention étant renouvelable par avenant conformément à son article 8.

Considérant le bilan du dispositif réalisé dont les conclusions sont les suivantes :

- Une bonne fréquentation du cadastre solaire (6400 connexions sur les 12 derniers mois), malgré des disparités territoriales et une baisse de la fréquentation depuis mai 2024 (entre 300 et 500 connexions mensuelles),
- Une augmentation des demandes de conseil de particuliers auprès de Biomasse Normandie et une forte satisfaction des usagers sur le conseil apporté, mais une utilisation limitée du cadastre par les agriculteurs, entreprises et collectivités,
- Une baisse de la communication menée par les partenaires du dispositif depuis 18 mois et une communication très disparate selon les territoires,

Considérant les évolutions du cadastre proposées par la société Cythelia offrant de nouvelles opportunités d'utilisation, particulièrement la fonctionnalité permettant la simulation d'un projet solaire sur un site non bâti (bâtiment à construire, ombrière de parking, centrale au sol...),

Considérant que le cadastre solaire est un outil qui concourt à :

- Atteindre les objectifs des PCAET (Plan Climat Air-Energie Territorial),
- Répondre à la demande croissante de renseignements sur le solaire photovoltaïque et, à la marge, sur le solaire thermique,
- Sécuriser le parcours des particuliers, qui ont besoin d'être conseillés et rassurés,

Considérant que le contexte a un impact certain sur la nécessité de reconduire le dispositif Soleil 14 sur le Département du Calvados : la forte croissance du nombre d'installations solaires, la forte augmentation des prix de l'électricité, le fait que le solaire fasse toujours l'objet de nombreuses pratiques frauduleuses, l'obligation de solarisation des parkings, etc.

Considérant que le comité de pilotage du dispositif Soleil 14 du 11 octobre 2024, s'est positionné en faveur de son renouvellement, en le reconduisant pour une période de 3 ans (1^{er} mars 2025 – 1^{er} mars 2028), selon le scénario suivant :

- Maintien des principes généraux de fonctionnement du dispositif et de ses modalités de financement, soit un financement à parité selon la clé de répartition suivante :
 - 50% SDEC ENERGIE
 - 50% EPCI -> contribution égale de chacun des 16 EPCI
- Evolution du cadastre :
 - Mise à jour de la photo aérienne et des données d'irradiation associées
 - Ajout d'une fonctionnalité de modélisation d'une installation sur un site non bâti (futur bâtiment, ombrière, centrale au sol...)
- Renforcement du conseil de Biomasse Normandie :
 - 40 jours de conseil, au lieu de 32 actuellement

- Relance de la communication et lancement d'une campagne de communication en 2025 (*En complément, actions de communication complémentaires à prévoir par le SDEC ENERGIE et les EPCI sur leur budget propre*)

Considérant que le dispositif partenarial comprend les dépenses prévisionnelles suivantes :

Nature des dépenses	Montant (€HT) pour 3 ans
Evolutions du cadastre solaire (Cythelia)	15 520 €
Maintenance et hébergement du cadastre (Cythelia)	7 200 €
Conseil Biomasse Normandie : 40 jours	53 280 €
Actions de communication communes	14 000 €
TOTAL	90 000 €

Ce budget prévisionnel est semblable à celui du dispositif 2022-2025. Le plan de financement du dispositif triennal proposé est le suivant :

- Contribution du SDEC ENERGIE = 45 000 € (50%)
- Contribution des EPCI = 45 000€ (50%), soit 2 800€/EPCI (45 000€/16)

Suivant les avis favorables de la commission « Transition Energétique » réunie le 6 décembre 2024 et du Bureau Communautaire du 4 décembre 2024, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- de donner son accord pour reconduire son engagement dans le dispositif Soleil 14 selon les modalités décrites ci-dessus,
- de s'engager à voter les crédits nécessaires et à verser cette contribution au SDEC ENERGIE après l'envoi du titre de recette par le SDEC ENERGIE,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec le SDEC ENERGIE, dont le projet est joint en annexe, ainsi que tout acte s'y rapportant.

NB : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du SDEC ENERGIE, indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	47	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Caen - 3 Rue Arthur le Duc – 14000 CAEN, ou sur le site internet www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Mme Annick ALLAIN
Secrétaire de séance




Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau,

